

Objectif 15 Elargir les publics

Les nouveaux enjeux et actions phares dans le cadre de l'acte 2 du projet de territoire 2021-2027

Enjeux 2021-2027 :

- La « démocratisation » de l'accès à la musique
- L'utilisation des bibliothèques par tous et l'évolution de leurs usages
- La valorisation du patrimoine culturel
- La généralisation d'une politique d'éducation artistique et culturelle

Actions phares 2021-2027 :

- Création d'un Département des Musiques Actuelles Amplifiées à l'école de musique intercommunale
- Elargissement de l'action de l'EMI à de nouvelles disciplines : danse, arts du spectacle...
- Sensibilisation musicale de différents publics : seniors (EHPAD), jeunesse, petite enfance...
- Evolution des bibliothèques en tant qu'espaces de citoyenneté
- Evolution des bibliothèques en tant que lieux d'animation culturelle
- Mise en lien des projets culturels et des établissements scolaires
- Développement et élargissement des publics des établissements patrimoniaux



Renforcer le développement et l'élargissement des publics de la culture

Zoom jeune public

- Service éducatif « Sites et paysages », créé en 2014 en partenariat avec le conseil départemental de l'Hérault et l'Education nationale, venant renforcer la sensibilisation musicale menée en milieu scolaire par l'école de musique
- Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) signé en juillet 2015

Les enjeux

La culture, dans ses différents aspects, est un outil d'accompagnement du citoyen dans le développement de ses valeurs de liberté, de respect pour autrui et d'égalité de tous. Elle est vecteur de sollicitation et d'éveil de l'imagination créatrice de l'Homme. Elle favorise le développement des capacités cognitives de l'individu.

- ▶ une rencontre active entre les œuvres, les artistes et les publics
- ▶ la culture comme vecteur de lien social et de développement des individus à travers l'accès de tous aux formes culturelles
- ▶ une réelle mixité sociale, générationnelle et culturelle lors des manifestations
- ▶ le développement cognitif artistique et culturel de l'enfant.

Nos engagements

Permettre l'accueil de tous et favoriser les mixités par la définition d'une politique des publics

- ▶ Connaître la réalité des publics présents sur les différentes manifestations (origine géographique, sociale, tranche d'âge, fréquence des pratiques culturelles)
- ▶ Définir des publics cibles
- ▶ Trouver des stratégies de conquête et de fidélisation des publics définis comme « prioritaires ».
- ▶ Evaluer les résultats et la méthode avec les acteurs de la démarche

Mettre l'accent sur la jeunesse : développer l'éducation artistique et culturelle

- ▶ Structurer une offre d'éducation artistique et culturelle en réseau nourrie par une réflexion commune sur les enjeux et les moyens



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRE D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS